

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012**

L'an deux mil douze et le 27 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

## **Membres présents :**

Monsieur Patrice MALCHERE, Maire, Mesdames Danièle LEDY, Chrystelle KERSCAVEN, Messieurs Roger FAYOLLE, Laurent BONNION, Julien CHANTEMARGUE, Philippe GUILLEMET, Gilbert HOURMANT, Nicolas LE CORRE, Sylvain MARTIN.

## **Absentes excusées :**

Françoise LE MER : pouvoir à Philippe GUILLEMET  
Elyanne MASSON : pouvoir à Julien CHANTEMARGUE  
Vanessa PIEL : pouvoir à Roger FAYOLLE

## **Absente non excusée :**

Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE

**Secrétaire de séance** : Julien CHANTEMARGUE

*Nb de Mb afférent au C. Ml*                      15                      *Convocation* : 19/01/2012  
*Nb de Mb en exercice*                      14                      *Publication* : 03/02/2012  
*Qui ont pris part à la délibération*    13

## **REDEVANCES MUNICIPALES 2012**

### **CONCESSION SALLE "LA RUCHE DE CANDY"**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de concession de la salle « La Ruche de Candy » fixés le 21/01/2011 pour l'année 2011

	<b>Achérois</b>	<b>Extérieurs</b>	<b>Ass. Cantonaux</b>	<b>Réunions privées</b>
24 heures	205	410	245	155
32 heures	265	520	295	
48 heures	325	580	325	

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour l'année 2012.

### **Tarifs pour les associations achéroises :**

Le tarif 2011 est maintenu en 2012 :

- manifestation avec recettes : 90 €
- manifestation sans recettes : concession gratuite limitée à 2 par an et par association

### **Concession de la petite salle de réunion**

Le tarif 2011 est maintenu en 2012 : 30 €

## **CONCESSION SALLE "LES TOURNESOLS"**

Pour mémoire, cette salle est :

- mise à disposition des enseignants pour l'enseignement sportif et culturel
  - 8 demi-journées par semaine
- mise à disposition des commissions extra-municipales pour la mise en œuvre d'animations spécifiques
  - actuellement un créneau pour l'atelier informatique
- mise à disposition des associations Loi 1901 pour leurs activités (cours de gymnastique, de danse, de rock ...) et leurs réunions de travail
  - 4 créneaux permanents chaque semaine

Les associations peuvent aussi en disposer pour :

- une manifestation sans recettes et leur réunion : prêt gratuit
- une manifestation avec recettes : tarif 31 €inchangé depuis 2004 et maintenu en 2012

## **LOCATION TABLES & BANCS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2011 pour l'année 2012 :

- banc 2.00 €
- table 4.00 €
- caution 70.00 €

Le matériel a été prêté 19 fois en 2011 dont 13 fois à titre payant pour une recette totale de 280 €(les 13 prêts gracieux sont au bénéfice des associations locales et cantonales).

## **CONCESSION CIMETIERE**

Vu la délibération du 21/01/2011 maintenant les tarifs de concession 2010 en 2011 soit

- Concession trentenaire 265 €
- Concession cinquanteenaire 360 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs comme suit :

- Concession trentenaire 270 €
- Concession cinquanteenaire 370 €

Il est rappelé que la procédure obligatoire de reprise des concessions abandonnées est en cours depuis 4 ans, que son coût est élevé (500 €par concession) et qu'elle est entièrement à la charge de la collectivité (6 000 €par an sur 8 ans).

## **CONCESSION COLUMBARIUM**

Vu la délibération du 21/01/2011 maintenant les tarifs de concession 2010 en 2011 soit :

- Concession 15 ans                    460 €
- Concession 30 ans                   765 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs de concessions pour l'année 2012.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de fixer le tarif à 100 € pour les associations qui organisent sur le domaine public une manifestation générant des recettes et ce considérant la forte augmentation des dépenses EDF (frais de branchement et consommations), ces dépenses étant à la charge de la collectivité.

- de maintenir le tarif 2011 en 2012 pour les commerçants installés en place fixe plus d'une heure (actuellement vente de pizzas le lundi soir sur le parking de la mairie) : 50 € pour l'année

Pour mémoire, les commerçants en vente ambulante (actuellement boucherie le jeudi matin) sont exonérés de redevance.

<h2><b>REDEVANCES MUNICIPALES SERVICE DES EAUX</b></h2>
---

## **PRIX DE L'EAU**

Vu la délibération du 21/01/2011 fixant le prix 2011 du m<sup>3</sup> d'eau à 1.47 €HT, Compte-tenu des charges de l'emprunt contracté pour le financement des travaux de mise aux normes des branchements au réseau d'eau des propriétés du Domaine Defontaine, Considérant la charge financière que vont représenter d'ici fin 2014 les travaux de suppression des branchements au plomb (respect de la directive européenne de 1998) ainsi que les travaux de rénovation de certains linéaires du réseau d'eau potable à Meun et les travaux de rapprochement en limite de propriété des compteurs d'eau, Considérant que pour la réalisation de ces travaux la commune ne bénéficiera d'aucune subvention,

Le Conseil décide de fixer le prix de l'eau à            1.51 €/m<sup>3</sup> HT (+ 2.72 %)

L'incidence sur une facture d'eau de 150 m<sup>3</sup> sera de 6 €HT pour l'année.

Pour mémoire, ce prix de l'eau sera appliqué lors de la facturation 2013 pour les consommations entre le 1<sup>er</sup> mars 2012 et le 28 février 2013.

## **LOCATION COMPTEUR D'EAU**

Vu la délibération du 21/01/2011 maintenant la redevance de location d'un compteur à 12.50 € pour l'année 2011,  
Le Conseil fixe, à l'unanimité, le tarif 2012 à 13 €

## **TAXE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU**

Vu la délibération du 21/01/2011 maintenant la taxe de branchement au réseau d'eau potable à 450 € pour l'année 2011,  
Le Conseil décide de maintenir ce tarif en 2012.

# **TRAVAUX**

## **ECOLE**

Compte-tenu de la vétusté des murets et pare-soleil de la façade de l'école, une consultation a été engagée pour des travaux de maçonnerie et de peinture.

Pour le lot peinture, 5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu :

Entreprise DELCLOY (Melun)	811.60 €HT
Entreprise ELDIN (La Chapelle la Reine)	963.50 €HT
Entreprise SUIR (Malesherbes)	1 163.88 €HT

Pour le lot maçonnerie, 5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu :

Entreprise BREGE (Malesherbes)	2 135.00 €HT
Entreprise RIVIERE (Villiers sous Grez)	2 549.07 €HT

Monsieur Philippe GUILLEMET indique que la commission des travaux réunie le 26/01 a étudié les offres mais a aussi envisagé une autre alternative concernant les pare-soleil : leur suppression totale.

Effectivement la classe maternelle positionnée derrière cette façade est souvent sombre du fait de son exposition ouest et de la présence de ces pare-soleil.

Mais en cas de suppression, n'y aura-t-il pas le risque de trop de soleil ou trop de chaleur en fin d'après midi ce qui obligerait la pose de stores ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas programmer ces travaux en 2012 pour se donner le temps de l'observation en mai et juin.

## **SALLE D'ACTIVITES DE L'ECOLE**

Compte-tenu de l'état très dégradé de l'escalier d'accès à la salle d'activités de l'école, une consultation a été engagée pour des travaux de maçonnerie et de peinture.

Pour le lot maçonnerie, 5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu :

Entreprise BREGE (Malesherbes)	4 300.00 €HT
Entreprise RIVIERE (Villiers sous Grez)	5 759.71 €HT

Pour le lot peinture, 5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu :

Entreprise DELCLOY (Melun)	656.10 €HT
Entreprise ELDIN (La Chapelle la Reine)	863.31 €HT
Entreprise SUIR (Malesherbes)	785.07 €HT

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 26/01,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient les offres des entreprises DELCLOY et BREGE
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et auprès du Département sur le fonds « école »
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2012

## **MAIRIE**

Compte-tenu de la vétusté du patio central de la mairie (murs et boiseries), une consultation a été engagée pour des travaux de maçonnerie et de peinture.

Pour le lot maçonnerie, 5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu :

Entreprise BREGE (Malesherbes)	830.00 €HT
Entreprise RIVIERE (Villiers sous Grez)	1 087.50 €HT

Pour le lot peinture, 5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu :

Entreprise DELCLOY (Melun)	2 550.00 €HT
Entreprise ELDIN (La Chapelle la Reine)	4 650.00 €HT
Entreprise SUIR (Malesherbes)	3 375.52 €HT

L'entreprise DELCLOY propose en option la pose d'une bavette en alu en périphérie du patio 406.00 €HT

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 26/01.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient les offres des entreprises DELCLOY (avec option) et BREGE
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et auprès du Département sur le fonds « école »
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2012

## **LOCAL TECHNIQUE**

Il a été recommandé par Monsieur CALLEWAERT, maître d'œuvre, l'application d'un saturateur sur le pignon et la façade en bois du local technique.

Ces travaux ne sont pas subventionnés

5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu :

Entreprise DELCLOY (Melun)	2 350.00 €HT
Entreprise SUIR (Malesherbes)	2 186.00 €HT

Après discussion et considérant que ces travaux ont simplement une vocation esthétique et non technique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas programmer ces travaux.

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

Une application d'un produit de dégrisement et d'un saturateur sur la façade du restaurant scolaire a aussi été envisagée

5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu :

Entreprise DELCLOY (Melun) 2 575.00 €HT

Entreprise SUIR (Malesherbes) 2 224.00 €HT

Pour les mêmes raisons évoquées pour le local technique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas programmer ces travaux.

## **VOIRIE**

Au carrefour de la rue de la Libération et de la rue Laurent Poli sur la RD 63, un avaloir d'eaux pluviales s'est affaissé et le trottoir est en très mauvais état.

Il est donc urgent de programmer des travaux de réalisation d'un nouvel avaloir. Par ailleurs, afin d'éviter que les poids lourds ne roulent sur l'accotement et ne détériorent à nouveau l'avaloir et aussi afin de protéger la circulation des piétons, il est indispensable de poser des bordures de trottoir « chasse-roues » sur 6 ml et ce sur la recommandation de l'Agence Routière Territoriale représenté par Monsieur BARBEDETTE, responsable du secteur de Fontainebleau.

3 entreprises ont été consultées

Entreprise BREGE (Malesherbes) 4 140 .00 €HT

Entreprise COURTIER (Le Vaudoué ) 3 679. 00 €HT

Entreprise RIVIERE (Villiers sous Grez) 3 771.00 €HT

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 26/01.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient l'offre de l'entreprise COURTIER
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du produit des amendes de police
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2012

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'engager des travaux de mise aux normes de trois foyer d'éclairage public (23 bis chemin du Colombier – 8 ruelle Besnard – 43 rue du Closeau) pour un montant HT de 1 430.40 € et sollicite pour leur financement une subvention auprès du Syndicat d'Electrification.

# **FINANCES**

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Concrètement, la situation est la suivante : le budget de la commune sera voté le 30 mars 2012. Entre le début de l'année 2012 et le 30 mars, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement en 2011 était hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » :

- de 426 595 € pour le budget de la commune
- de 669 881 € pour le budget du service des eaux

Le Conseil Municipal, conformément aux textes applicables, autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement

- inscrites aux articles 21318, 2138, 21568, 21578, 2188, 2151, 2183, 2184, 21538 du budget de la commune dans la limite de 106 000 €
- inscrites aux articles 208, 2313 et 2315 du budget du service des eaux dans la limite de 167 000 €

### **SUBVENTION CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que chaque année une subvention est versée à la Caisse des Ecoles qui gère la cantine, la garderie et le centre de loisirs. Cette subvention sera votée fin mars.

Pour pallier les problèmes de trésorerie du 1<sup>er</sup> trimestre, il propose d'accorder comme tous les ans une avance sur subvention de 8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cet acompte de subvention.

### **FACTURE D'EAU**

La procédure de recouvrement des factures d'eau est rappelée :

- Envoi des factures d'eau courant mai
- Délai de paiement en mairie : 4 semaines
- Possibilité de paiement échelonné sans frais après accord de la mairie
- En cas de facture impayée à l'échéance initiale

- ① 1<sup>ère</sup> relance envoyée en courrier simple  
10 jours après l'échéance initiale  
pénalité : 3.50 €  
échéance de paiement : 8 jours
- ② 2<sup>ème</sup> relance envoyée en courrier recommandé avec AR  
8 jours après l'échéance fixée dans la 1<sup>ère</sup> relance  
pénalités : 10.00 €  
échéance de paiement : à réception
- ③ Emission d'un titre pour un recouvrement par le Trésor Public  
2 jours après l'échéance fixée dans la 2<sup>ème</sup> relance  
pénalités : 20.00 €

Chaque abonné achérois connaît la procédure via une note d'information jointe à la facture et son affichage sur le site de la commune et en mairie.

Madame et Monsieur BRETON qui n'ont jamais respecté cette procédure (échanciers fixés d'autorité personnelle sans autorisation de la mairie – échéances non respectées malgré les courriers de relance de la mairie – paiement direct en perception...) ont accumulé depuis quelques années 77 € de pénalités qu'ils refusent aujourd'hui de régler.

Dans un premier temps, Madame et Monsieur BRETON ont écrit au Trésor Public : Monsieur FORMONT, Receveur Municipal, leur a rappelé les compétences de la Commune, gestionnaire en régie directe du Service des Eaux, et la légitimité de la procédure de recouvrement à savoir que tout abonné doit impérativement payer sa facture d'eau en mairie mais qu'une fois le titre émis (phase ③) c'est le Trésor Public qui est chargé du recouvrement.

Puis Madame et Monsieur BRETON ont saisi Monsieur le Sous Préfet pour demander l'annulation des pénalités.

Le 10 janvier, Monsieur le Sous Préfet a invité la commune à lui faire connaître la suite réservée à cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande d'annulation de pénalité, les règles devant être respectées par tous les abonnés.

## COMMERCE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'envoi d'un courrier le 5 janvier à Monsieur ARION, responsable de l'épicerie du village.

Il y a listé les nombreux points inquiétants concernant le fonctionnement du commerce :

- Malgré courrier et mail, absence de communication du nom du nouveau gérant d'ABT3 depuis le départ de Monsieur LONGOUR en octobre 2011.
- Malgré des relances régulières, aucune facture des achats effectués par la commune depuis 8 mois à l'épicerie n'a été transmise pour règlement.
- Absence de virement du loyer de janvier 2012
- Aucune mise en œuvre de l'activité de traiteur avec obtention d'une licence de 4<sup>ème</sup> catégorie comme promis à la signature du bail ... Pas de pose d'enseigne ... Pas de développement de l'activité ... bien au contraire puisque l'épicerie est fermée tous les après midis, les rayons frais sont vides, les rayons d'épicerie ne sont plus réapprovisionnés ...

Monsieur le Maire précise qu'il a aussi indiqué à Monsieur ARION que dès le début l'opportunité de fidéliser la clientèle n'a pas été saisie puisque, si la proposition de produits frais et de boulangerie était à la hauteur, les rayons étaient quasiment vides de produits d'épicerie. La situation a été redressée un temps par le dynamisme et la volonté de bien faire de Madame Géraldine TRIPHON - l'opération « Beaujolais » qu'elle a organisée en novembre a été un réel succès - mais son statut de salariée ne peut pas tout lui permettre. Aujourd'hui, il est flagrant que, décus, de nombreux Achérois n'ont plus envie de s'approvisionner dans l'épicerie ARION.

Hier, contact a été enfin pris avec le nouveau gérant, Eric LAFFEACH, qui s'est engagé à prendre contact rapidement pour « éclaircir » la situation, ce qui semble un minimum...

## **MANIFESTATIONS**

### **FETE DE LA SAINT JEAN**

Cette fête est programmée le samedi 23 juin 2012. Julien CHANTEMARGUE informe de son indisponibilité le jour de la fête mais néanmoins il assurera la préparation de la manifestation en binôme avec Gilbert HOURMANT qui sera présent le jour J. Une réunion avec les responsables des associations et les bénévoles sera programmée avant la fin février. Des consultations ont d'ores et déjà été engagées pour les différentes prestations d'animation. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le budget de cette Saint Jean 2012 soit majoré de 1 000 € à 1 500 € compte-tenu de la dépense minorée en 2011 suite à l'annulation pour intempéries.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX DIVERS**

A la demande d'administrés un banc en grès a été fabriqué par les agents techniques à la sortie du cimetière.

### **A.F.A.**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Philippe GUITTON lui a fait part ce jour du projet de l'A.F.A. d'organiser un grand concert sur le domaine public le samedi 8 septembre 2012.

Les élus souhaitent que l'A.F.A. présente cette manifestation lors de la séance de Conseil du vendredi 24 février. La demande d'aide au financement sera ensuite étudiée par la commission des finances du vendredi 23 mars et le Conseil Municipal validera la proposition de la dite commission le vendredi 30 mars. Pour que la demande soit étudiée, il conviendra que le dossier qui a été transmis le 24 janvier à toutes les associations soit retourné en mairie avant début mars.

### **OUVERTURE AUCHAN**

Monsieur BOISSEAU, responsable de TOTALIMA à Ury, a déposé un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial pour demander l'annulation de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui a autorisé l'extension d'un ensemble commercial à La Chapelle la Reine avec une surface supplémentaire de vente de 1 800 m<sup>2</sup> et fait circuler une pétition contre le projet. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de protéger les petits commerces des villages du canton. Le Conseil Municipal accepte d'être un relais et de mettre à disposition des administrés la pétition à l'accueil de la mairie.

### **P.A.V.E**

Monsieur FAYOLLE indique que ce dossier a enfin été finalisé et doit être transmis aux services préfectoraux en mars. Il sera soumis à étude de la commission. L'enveloppe financière et l'échéancier de réalisation seront validés lors du Conseil Municipal du 24 février.

### **JEUNESSE & SPORT**

Une commission est programmée le vendredi 10 février à 20h30.

### **EGLISE**

Il est souhaité que le cabinet PRIEUR engage dès à présent l'étude diagnostic du bâtiment.

### **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Monsieur Gilbert HOURMANT informe le Conseil que les prestations facturées à la commune augmentent de 1.5 % en 2012 (animation musicale pour les enfants de l'école + participation au fonctionnement du conservatoire).

360 élèves fréquentent le conservatoire (dont 19 achérois). Depuis cette année, des cours sont proposés aux handicapés de 16 à 30 ans.

### **USINE DE METHANISATION**

Une réunion est programmée le 26 février. Une information sera donc donnée par Monsieur Laurent BONNION au prochain conseil sur l'avancement du projet.

### **PARKING ECOLE**

Un porte-vélos a été installé sur le parking près de la salle polyvalente. Il est précisé que le nombre d'emplacements pour les voitures sur ce linéaire est strictement le même qu'avant : 6 places.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame Chrystelle KERSCAVEN informe les élus de la décision du Conseil Communautaire concernant le choix de son siège social : il s'agit de l'ancien garage Renault situé 10 avenue de Fontainebleau à La Chapelle la Reine.

Par rapport à la possibilité d'un siège impasse de la Gare, pour un loyer identique (1000 €), ce bâtiment présentait les avantages

- d'une surface plus importante (170 m<sup>2</sup> de plain-pied au lieu 140 m<sup>2</sup> sur 2 étages)
- d'une grande salle pour les réunions du Conseil Communautaire
- de l'absence de travaux de remise en état à réaliser par l'Intercommunalité avant l'installation

### **TRAVAUX VOIRIE**

Selon les prescriptions de l'A.R.T., le dos d'âne route des Barnolets a été « adouci » pour éviter que les camions de transport ne perdent leur cargaison à son passage (notamment lors du transport de fumier bien que logiquement les remorques doivent avoir des parois pleines et être couvertes au moins d'une bâche)

### **VOIRIE**

Monsieur FAYOLLE indique qu'il a écrit à E.R.D.F pour indiquer son étonnement au sujet du maintien de cinq poteaux en ciment supportant préalablement la ligne Haute Tension. Effectivement, suite à l'enfouissement de cette ligne rue de la Libération et à Paris Forêt, il lui semblait évident que tous les poteaux supportant la ligne HT devaient disparaître comme cela avait été le cas sur la route d'Arbonne, il y a quelques années déjà. Ces poteaux dénaturent complètement le paysage et il a souhaité que E.R.D.F. trouve très rapidement une solution à ce problème.

*La séance est levée à 23h20*